

VUE D'ENSEMBLE : EN FRANCE, LES INÉGALITÉS SOCIALES À L'ÉPREUVE DE LA CRISE SANITAIRE

Jeudi 3 décembre 2020 • FICHE PRESSE

France, portrait social

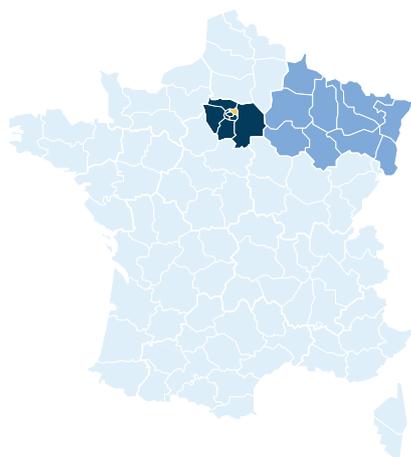


Le 17 mars 2020 à midi, afin d'enrayer l'épidémie de Covid-19, la France était confinée. **La statistique publique et la recherche se sont mobilisées au cours de cette période exceptionnelle**, afin de décrire au mieux la conjoncture, l'évolution du marché du travail et des conditions de vie. Elles ont mobilisé pour cela de nouvelles données ou les ont exploitées de façon inédite (statistiques de décès, données de téléphonie mobile, etc.), ont enrichi certaines enquêtes (enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages, enquête Conditions de vie et aspirations, etc.) ou en ont produit de nouvelles (enquête mensuelle flash Activité et conditions d'emploi de la main-d'oeuvre (Acemo-Covid), enquête épidémiologie et conditions de vie EpiCoV, etc.). En s'appuyant sur les nombreux travaux disponibles et en proposant des analyses complémentaires, **cette vue d'ensemble rend compte de la situation sociale de la France pendant cette période si particulière du premier confinement**, sans prétendre en couvrir tous les domaines. Elle s'intéresse notamment aux inégalités sociales, territoriales ou entre les femmes et les hommes, qui ont été mises en lumière, voire renforcées, avec la crise sanitaire, économique et sociale entraînée par l'épidémie de Covid-19.

 Voir p. 11



En mars-avril 2020, un surcroît de **27 000 décès (+ 27 %)** est survenu, toutes causes confondues, par rapport à la même période en 2019, essentiellement en raison de la surmortalité provoquée par la Covid-19.



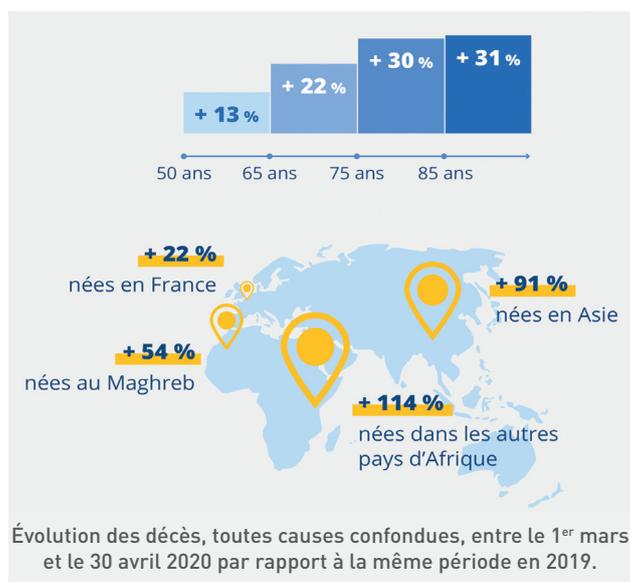
Les régions les plus affectées ont été :

- **L'Île-de-France (+ 91 %)**
- **Grand Est (+ 55 %)**
- **La Seine-Saint-Denis**, département métropolitain le plus touché par la pauvreté, se caractérise par le plus fort excédent de mortalité en mars-avril 2020 (+ **123 %**).

Les personnes **les plus âgées**, celles nées à l'étranger et celles habitant dans les communes les plus pauvres ont été les plus touchées.

Développer une forme grave de Covid-19 : un risque plus élevé pour les plus modestes

Le risque d'exposition au virus varie selon les **milieux sociaux**. **Ouvriers et employés** ont plus souvent continué à se rendre au travail à l'extérieur, **les personnes les plus modestes** vivent plus souvent dans des communes denses et des logements surpeuplés. De plus, ces dernières souffrent plus souvent d'obésité ou d'une pathologie associée à un risque élevé de développer une forme grave de Covid-19.





Le moindre recours aux soins pendant le confinement augmente les risques sur la santé. La prise en charge en **médecine ambulatoire** s'est notablement affaïssée pendant cette période. Selon l'assurance maladie, les **consultations en médecine générale** ont baissé de **40 %** et celle de **spécialistes**

de **50 %**. À l'inverse, les **consultations pour santé mentale** auprès des médecins généralistes ont augmenté pendant le confinement. D'après les premières enquêtes, début avril 2020 **un tiers des adultes** souffre de détresse psychologique.



Avec la baisse d'activité, les **pertes d'emplois** touchent d'abord les **plus précaires**. À la fin mars, dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole, **la moitié des salariés** ont vu leur entreprise s'arrêter (**19 %**) ou réduire son activité de plus de moitié (**30 %**).

Si le **chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)** a continué de se réduire au premier semestre 2020, sauf pour les jeunes, cette **baisse est en trompe-l'œil**. Le **halo autour du chômage** (qui comptabilise les personnes de 15 à 64 ans sans emploi qui, sans être considérées au chômage, souhaitent un emploi) a ainsi bondi à **2,5 millions de personnes** au deuxième trimestre 2020. Au troisième trimestre 2020, avec le retour à la normale des comportements de recherche d'emploi, le halo autour du chômage retrouve son niveau d'avant-crise sanitaire, tandis que le **chômage s'élève à 9,0 %**.

715 000 emplois ont été détruits au premier semestre 2020, en premier lieu dans l'intérim. Cependant, **la chute de l'activité économique** provient essentiellement **des personnes restées en emploi**. Leur temps de travail s'est **réduit de 34 % en moyenne** du 16 mars au 10 mai par rapport à la même période en 2019, avec de fortes disparités selon les secteurs et les catégories socioprofessionnelles. Au 3^e trimestre 2020, l'emploi salarié privé a néanmoins fortement rebondi, **avec 344 000 créations nettes**.

Fin avril, dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole, **63 %** des salariés sont dans une entreprise qui a mis au moins une partie de ses salariés au chômage partiel. Ce **chômage partiel** a concerné en premier lieu les **ouvriers (54 %)** sont concernés) et les **employés (36 %)**, tandis que les **cadres** ont plus largement **travaillé à domicile (81 %)**.



- 715 000
emplois au premier
semestre 2020,
surtout dans l'intérim

9 % des 15-24 ans
ont perdu leur emploi
pendant le confinement
2 % des 40-65 ans



Un quart des ménages (23 %) estime que sa **situation financière s'est dégradée** avec le confinement. Au deuxième trimestre 2020, la perte de revenu disponible brut des ménages est **la plus forte sur un trimestre depuis 1949**.

33 % des ménages avec enfants déclarent que leur situation financière s'est dégradée, contre **18 %** de ceux sans enfant. Le confinement a également davantage affecté **les personnes aux ressources les plus modestes**.

Les **retraités** sont plutôt épargnés du point de vue financier : **89 %** d'entre eux estiment leur situation stable depuis le début du confinement. La chute de l'activité économique explique majoritairement le **sentiment de perte financière : 53 % des artisans et commerçants et 37 % des ouvriers** déclarent que leur situation financière s'est détériorée, soit les deux catégories pour lesquelles la durée travaillée s'est le plus réduite.

Pour l'avenir, **des inquiétudes fortes pour les plus modestes** : fin avril 2020, **un quart des personnes** pensaient rencontrer dans les douze prochains mois des difficultés pour payer leur loyer, leur crédit immobilier ou leurs charges. Cette crainte est plus forte chez les plus modestes, qui sont **quatre sur dix** à l'exprimer.



Le confinement a mis en lumière les situations d'isolement. En 2016, 10,5 millions de personnes vivent seules dans leur logement, soit **16 %** de la population, et elles sont plus souvent pauvres que les autres. **Les personnes seules**

ont moins bien vécu le confinement, de même que les **familles monoparentales et les ménages complexes**. **Les retraités** ont plus fréquemment mal vécu la période (**30 %**) que pour les personnes en emploi et les chômeurs (**25 % environ**).



La taille du domicile a également été cruciale : en 2016, **plus de 5 millions de personnes vivent à deux ou plus** dans un logement dont le nombre de pièces est insuffisant au regard de la taille de leur ménage. C'est particulièrement le cas des ménages vivant dans les grandes agglomérations, de ceux ayant des enfants de moins de 10 ans et des ménages modestes.

Familles monoparentales avec
enfants de moins de 10 ans

25 %

Couples avec
enfants de moins de 10 ans

10 %

20 % des ménages les plus modestes

20 %

20 % des ménages les plus aisés

4 %

Part de ménages vivant dans un logement suroccupé en 2016 selon le type de ménage, dans un logement surpeuplé en 2013 selon le niveau de vie

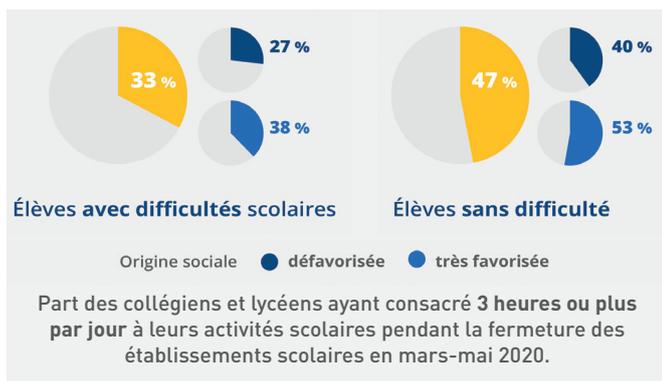
 Même quand elles travaillaient à l'extérieur, **les femmes ont consacré plus de temps que les hommes aux tâches domestiques** et à s'occuper des enfants : **19 %** des femmes et **9 %** des hommes âgés de 20 à 60 ans ont consacré au moins quatre heures par jour en moyenne aux tâches domestiques courantes. En mai 2020, **43 % des mères d'un enfant mineur** ont passé plus de six heures quotidiennes à s'occuper des enfants, contre **30 % des pères**.



Le confinement et l'accroissement des tâches domestiques ont **accru les conflits familiaux** : **13 %** des personnes en couple ont déclaré se disputer plus fréquemment que d'habitude au sujet de la vie quotidienne, des enfants ou de la vie professionnelle. Par rapport à la même période en 2019, le nombre de personnes de 15 ans ou plus ayant porté plainte pour **coups et blessures dans le cadre intrafamilial a augmenté de 4 %**, à 17 600 selon les faits constatés par la police ou la gendarmerie.



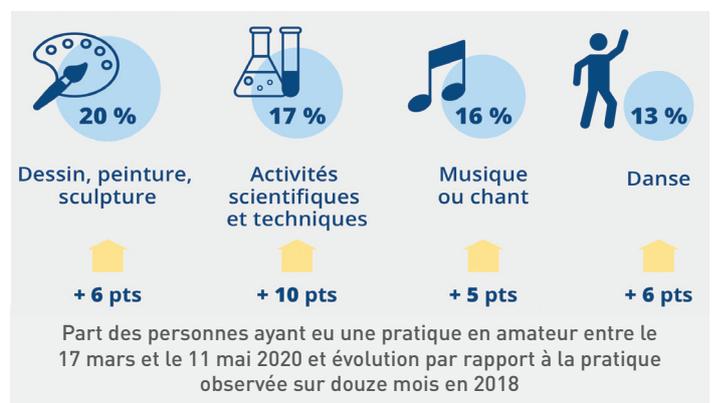
 Pendant le confinement, selon leurs parents, **quatre élèves du second degré sur dix** ont consacré en moyenne au moins trois heures par jour à leur travail scolaire. Un tiers des élèves du second degré ayant des difficultés scolaires ont consacré trois heures ou plus à leur scolarité contre la moitié des bons élèves.



Six parents de collégiens et lycéens sur dix déclarent que leurs enfants **ont rencontré souvent ou très souvent au moins une difficulté liée au travail scolaire** (de connexion, organisation du travail, autonomie, manque de matériel, compréhension des cours). Les élèves avec des **difficultés scolaires, de famille nombreuse ou de milieu défavorisé** ont rencontré des difficultés plus prononcées.

12 % des parents ont eu des difficultés à aider leur enfant à comprendre les cours et **19 %** ont manqué de temps pour le faire. Le manque de temps est plus fréquent dans les milieux favorisés.

 En confinement, les **pratiques culturelles** apparaissent socialement moins clivées. **13 % à 20 %** de la population âgée de 15 ans ou plus a pratiqué la musique, la danse, le dessin, la peinture et la sculpture, ou encore le montage audio ou vidéo, soit une progression de 5 à 6 points par rapport aux taux de pratique observés au cours de l'année 2018. Plus encore, la pratique d'une activité scientifique ou technique (astronomie, recherches historiques, etc.), déclarée par **17 %** de la population confinée, fait un bond de 10 points. Alors qu'en 2018 les cadres pratiquaient deux fois plus une activité en amateur que les ouvriers, l'écart disparaît en situation de confinement.



 Le confinement a suscité une **forte consommation de contenus culturels sur écran**. **Deux tiers de la population a visionné** des vidéos sur Internet, contre la moitié en 2018.

L'usage des réseaux sociaux s'est particulièrement développé chez les plus âgés. La pratique des jeux vidéo s'est aussi répandue.

> Encadré 1 - Se confiner : une difficulté singulière pour les sans-domicile p.24

La mise en place d'un confinement national a soulevé la question particulière **des personnes sans domicile**. En 2012, **le nombre d'adultes et d'enfants sans domicile** est estimé à **143 000 personnes**. La hausse observée au cours des années 2000 a pu se poursuivre après 2012, notamment du fait de la crise migratoire. Ainsi, fin 2016, les structures chargées d'accueillir, héberger et accompagner les personnes en difficulté sociale comptaient 140 000 places permanentes, en hausse de **40 %** par rapport à fin 2012.

Si une part probablement importante des sans-domicile a pu bénéficier des places permanentes dans les centres d'hébergement pour se confiner, ce n'est pas le cas des personnes sans-abri, c'est-à-dire passant la nuit dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, métro, gare, hall d'immeuble, etc.), ou de celles hébergées dans une structure collective qu'il faut quitter le matin. En 2012, elles représentaient respectivement **10 %** et **12 %** des adultes sans domicile dans les agglomérations de 20 000 habitants ou plus.

Afin de leur permettre de trouver un abri durant le confinement, les 14 000 places hivernales ont été prolongées et 21 000 places d'urgence supplémentaires ont été progressivement ouvertes.

> Encadré 3 - Une crise internationale p.34

Entre le 2 mars et le 26 avril, **l'excédent de mortalité** toutes causes confondues, par rapport à la moyenne 2016-2019, est un peu supérieur en France (**+ 28 %**) à ce qu'il a été en Europe, tout en étant inférieur à celui de l'Espagne (**+ 70 %**), de l'Italie (**+ 47 %**), du Royaume-Uni et de la Belgique (**+ 43 %**), ou encore des Pays-Bas (**+ 36 %**). À l'inverse, en Allemagne, le surcroît de décès est beaucoup plus faible (**+ 4 %**).

L'une des conséquences immédiates des confinements ou restrictions a été **la chute de l'activité économique** : de **5 %** au premier trimestre et de **19 %** au deuxième trimestre par rapport aux trimestres correspondants en 2019 pour la France, contre respectivement **5 %** et **15 %** en moyenne dans l'Union européenne.

Neuf pays de l'OCDE sur dix ont mis en place **des dispositifs de maintien dans l'emploi**. En France, **33 %** des salariés en auraient bénéficié en mai, soit moins qu'en Autriche (**37 %**), autant qu'au Royaume-Uni (**32 %**), mais plus qu'en Allemagne (**19 %**) ou en Espagne (**18 %**).

Comme en France, les ménages modestes britanniques – avec en Grande-Bretagne les ménages aux revenus intermédiaires – déclarent plus souvent que les plus aisés une perte de revenu dans les premières semaines du confinement, ou *lockdown*.

L'inégal partage des tâches parentales entre hommes et femmes se retrouve aussi en Grande-Bretagne : dans les ménages avec au moins un enfant mineur, les femmes ont consacré en moyenne 1,7 fois plus de temps aux enfants que les hommes pendant le confinement.

ÉCLAIRAGE 1 : UN ENFANT SUR HUIT N'A AUCUN PARENT EN EMPLOI, PLUS D'UN SUR TROIS DANS LES FAMILLES MONOPARENTALES

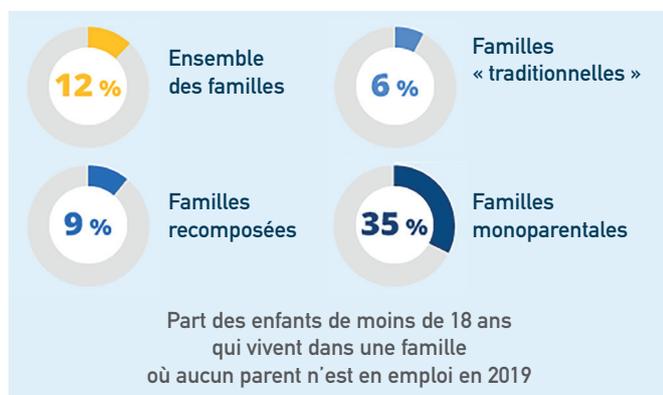
Jeudi 3 décembre 2020 • FICHE PRESSE

France, portrait social

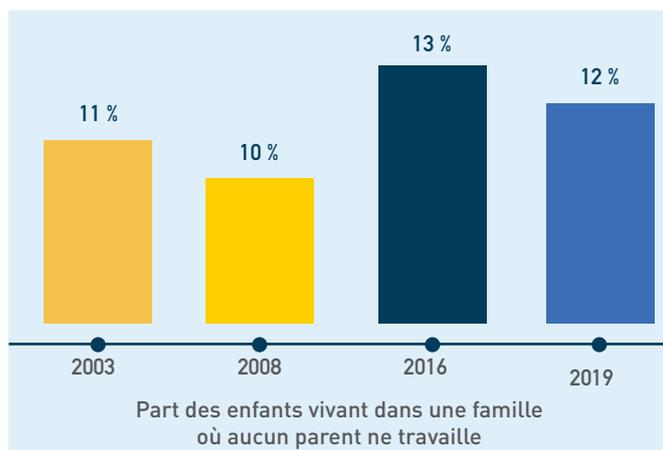
La situation de chômage et la position sociale des parents influencent le parcours scolaire des enfants, qui lui-même conditionne leur insertion professionnelle future. Cet éclairage décrit, en 2019 et en évolution sur une quinzaine d'années, le milieu dans lequel vivent les enfants, à travers la situation de leurs parents sur le marché du travail. Cette dernière est appréhendée à partir de l'enquête Emploi aussi bien en matière de participation (emploi, chômage ou inactivité) que de caractéristiques des emplois, de conditions de travail ou encore de milieu social, en mobilisant la nouvelle catégorie socioprofessionnelle des ménages.

 Voir p. 47

En 2019, **un enfant sur huit** vit dans une famille où aucun parent n'est en emploi. Dans les familles monoparentales, c'est **un peu plus d'un sur trois**.



Évolution de la part des enfants vivant dans une famille où aucun parent ne travaille :



Définitions

- Enfant :

Personne de moins de 18 ans, vivant avec au moins un de ses parents.

- Parent :

Parent (biologique ou adoptif) au sens strict, ou beau-parent.

- Famille monoparentale :

Famille où le ou les enfants habitent avec un seul parent.

- Famille recomposée :

Famille dont au moins un enfant est né d'une union précédente de l'un des conjoints. Un enfant peut vivre dans une famille recomposée tout en habitant avec ses deux parents au sens strict, dès lors qu'il vit avec un demi-frère ou une demi-sœur.

- Famille « traditionnelle » :

Famille dont tous les enfants vivent avec leurs deux parents (biologiques ou adoptifs) au sens strict.

Davantage d'enfants n'ont aucun parent en emploi dans les milieux sociaux moins aisés et les grandes fratries



des enfants de familles à dominante ouvrière, mono-active ouvrière ou employée ou sans emploi n'ayant jamais travaillé



des enfants de familles à dominante employée ou petit indépendant



des enfants de familles à dominante cadre ou profession intermédiaire

Part des enfants qui ne vivent avec aucun parent en emploi

Les enfants dont **au moins un parent est immigré** vivent deux fois plus souvent dans une famille sans emploi.



17,8 % des fratries d'au moins trois enfants
8,3 % des fratries de deux enfants
12,3 % des enfants uniques

AVEC LA HAUSSE DU NIVEAU DE QUALIFICATION, LES ENFANTS VIVENT DE PLUS EN PLUS DANS DES FAMILLES À DOMINANTE CADRE OU PROFESSION INTERMÉDIAIRE

C'est le cas de **33 %** des enfants en 2019

+ 6 pts par rapport à 2003



Ensemble des familles



Familles « traditionnelles »



Familles recomposées

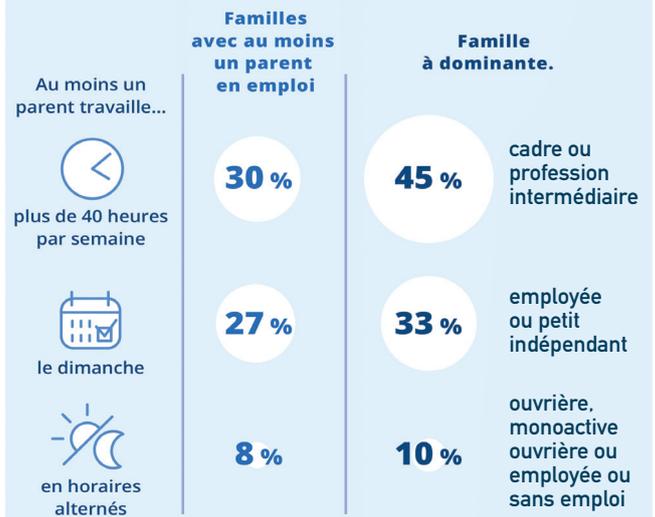


Familles monoparentales

Part des enfants vivant dans une famille à dominante cadre ou profession intermédiaire en 2019

ORGANISATION DU TRAVAIL : horaires plus longs pour les parents cadres, plus de travail le dimanche pour les parents employés et d'horaires alternés pour les parents ouvriers

33 % des enfants de famille à dominante employée ou petit indépendant vivent avec au moins un parent travaillant le dimanche



Organisation du travail des parents en 2019

> Encadré 2 : De plus en plus d'enfants vivent dans une famille monoparentale p.49

- En 2019, **20,6 %** des enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille monoparentale.
- La part d'enfants vivant dans une famille monoparentale a augmenté de **6 points** depuis 2003.
- Dans les familles monoparentales, **85,5 %** des enfants vivent avec leur mère.

> Encadré 3 : Le risque de pauvreté des enfants est cinq fois plus élevé dans les familles sans emploi p.51

- En 2018, **un enfant sur cinq** (20,7 %) vit dans un ménage en situation de pauvreté monétaire



lorsque les deux parents sont en emploi



lorsqu'un seul des deux parents travaille (ou le parent d'une famille monoparentale)



lorsqu'aucun des parents ne travaille

Taux de pauvreté des enfants

ÉCLAIRAGE 2 :

AU LYCÉE, LES PARCOURS SCOLAIRES S'AMÉLIORENT, MAIS LES INÉGALITÉS SCOLAIRES ET SOCIALES BAISSENT PEU

Jeudi 3 décembre 2020 • FICHE PRESSE

France, portrait social



Pour analyser l'évolution des trajectoires scolaires des élèves, sont mobilisés deux panels d'élèves entrés en sixième respectivement en septembre 1995 et en septembre 2007 qui ont été suivis tout au long de leur scolarité secondaire, au collège et au lycée. Il s'agit d'identifier des parcours scolaires types, de les mettre en relation avec les caractéristiques scolaires et sociales des élèves et d'étudier leur évolution.

 Voir p. 59



Trois évolutions récentes ont marqué l'enseignement secondaire en France.

- Une baisse du nombre de redoublements qui a concerné tous les niveaux, tant au collège qu'au lycée.
- Une homogénéisation de l'offre de formation au collège avec notamment la suppression des quatrièmes d'aide et de soutien et des troisièmes d'insertion.
- Une réorganisation de la voie professionnelle à la suite de la réforme du baccalauréat professionnel de 2009.



Forte hausse de la proportion de bacheliers : dix ans après leur entrée en sixième, **78 %** des élèves du panel 2007 sont bacheliers, soit une hausse de **14 points** par rapport aux élèves du panel 1995.

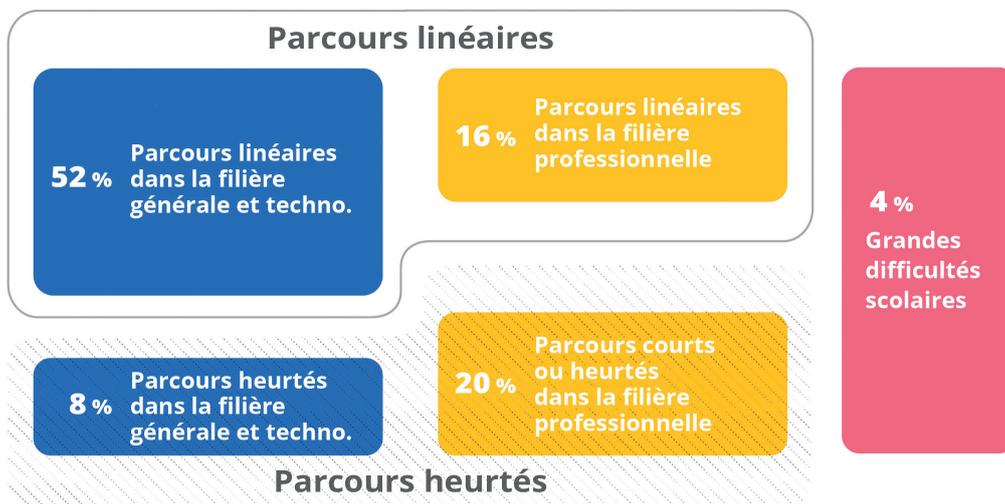
78 % des élèves entrés en 6^e en 2007 ont obtenu le **baccalauréat**

+14 pts
en 12 ans



Part des élèves entrés en 6^e en 2007 devenus bacheliers

- Les **parcours scolaires** des élèves entrés en septembre 2007 **se sont nettement améliorés** par rapport à ceux entrés en septembre 1995. Les élèves sont plus nombreux à s'engager dans la préparation du baccalauréat. Les parcours sont plus souvent linéaires, moins heurtés par des redoublements et des réorientations.
- La **voie générale** progresse au détriment de la voie technologique.
- La **voie professionnelle** reste stable, mais les élèves s'engagent plus souvent dans la préparation du baccalauréat. Depuis la réforme de 2009, la filière courte (CAP) est réservée aux élèves dont le niveau d'acquis en troisième est insuffisant pour la seconde professionnelle.



Répartition des élèves entrés en 6^e en 2007 selon leur parcours au collège et au lycée

On observe cinq parcours types, restés les mêmes à douze ans d'écart (1995-2007), bien que la répartition des élèves entre ces parcours se soit modifiée :

Caractéristiques scolaires et sociales des parcours

- **parcours linéaire dans la voie générale et technologique** : les élèves de ce groupe sont déjà les plus performants à l'entrée en sixième **45 %** d'entre eux se classent parmi les **25 %** des meilleurs élèves à l'entrée en sixième. **96 %** sont arrivés en sixième à l'heure. Les filles et les élèves issus de milieux favorisés y sont surreprésentés. **neuf lycéens sur dix** obtiennent un **baccalauréat à l'heure**. **3/4** des bacheliers ont obtenu un baccalauréat général, le plus souvent un baccalauréat scientifique.
- **parcours heurtés dans la voie générale et technologique** : **arrivés en sixième** avec un niveau d'acquis **dans la moyenne**, ils **redoublent** au collège ou au lycée : **38 %** d'entre eux redoublent au moins une fois au collège et **69 %** au moins une fois au lycée général et technologique. Les réorientations sont en revanche devenues rares. **Neuf sur dix** obtiennent le baccalauréat, technologique pour la majorité. Les élèves de milieux favorisés y sont surreprésentés, mais moins que dans le groupe 1.
- **parcours linéaires dans la voie du baccalauréat professionnel** : bien qu'ils arrivent souvent en sixième avec un niveau scolaire assez faible, **huit sur dix** deviennent bacheliers. Garçons et enfants d'ouvriers y sont surreprésentés. **Un élève sur deux** de ce groupe est enfant d'ouvrier et **deux tiers** ont une mère peu ou pas diplômée. **95 %** des élèves de ce groupe se sont orientés vers **une seconde professionnelle en fin de troisième**.
- **parcours courts ou heurtés dans la voie professionnelle** : ils **arrivent en sixième avec un faible niveau scolaire**, mais accèdent plus souvent qu'avant à la terminale professionnelle et deviennent plus souvent bacheliers. **24 %** d'entre eux sortent de l'enseignement secondaire sans diplôme, mais ils étaient **36 %** douze ans auparavant. Les garçons et les enfants d'ouvriers sont ici aussi surreprésentés : les garçons représentent près des **deux tiers** des élèves de ce groupe.
- **élèves avec le plus de difficultés scolaires et sortant assez tôt du système scolaire** : plus de **neuf sur dix arrivent en retard en sixième**. Ils accèdent cependant plus souvent à un diplôme que douze ans auparavant. Les élèves issus de milieux sociaux peu favorisés sont surreprésentés : **deux tiers** sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs.

ÉCLAIRAGE 3 :

DANS LES PAYS DE L'OCDE, LES ASPIRATIONS ÉDUCATIVES ET PROFESSIONNELLES DES JEUNES DE 15 ANS SONT TRÈS MARQUÉES PAR LE MILIEU SOCIAL

Jeudi 3 décembre 2020 • FICHE PRESSE

France, portrait social



Le **programme international de suivi des acquis des élèves (Pisa)** est l'une des plus grandes enquêtes internationales dans le domaine de l'éducation. Conduite par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'enquête a lieu tous les trois ans depuis 2000 auprès d'un ensemble de pays qui ne se limite plus à ceux de l'OCDE. L'édition 2018 s'est déroulée auprès de 79 pays ou entités géographiques. L'enquête Pisa se concentre sur les élèves de 15 ans.

Indice Pisa de statut économique, social et culturel : construit à partir du niveau de diplôme des parents, de leurs professions, ainsi que des indicatrices de ressources financières et culturelles du foyer, cet indice permet de définir des groupes socio-économiques hiérarchisés. Les élèves issus d'un milieu social défavorisé sont ceux dont l'indice de statut économique, social et culturel (SESC) se trouve sous le premier quartile dans le pays considéré, tandis que les élèves issus d'un milieu social favorisé sont ceux dont l'indice se trouve au-dessus du troisième quartile.

 Voir p. 79

 En France, comme dans l'ensemble des pays de l'OCDE, l'accès à l'enseignement supérieur s'est fortement développé au cours des dernières décennies



presque la **moitié** des 25-34 ans est diplômée du supérieur en 2018



un **quart** pour la génération des 55-64 ans

De fortes inégalités perdurent

Les **attentes** des jeunes vis-à-vis de l'accès à l'enseignement supérieur **varient selon les systèmes scolaires** : selon les pays, les élèves de 15 ans se projettent de manière très différente dans le futur.

En 2018, part des élèves de 15 ans qui comptent obtenir un diplôme du supérieur :



Ces attentes sont aussi très **dépendantes du milieu social** dans l'ensemble des pays de l'OCDE.

En France, en 2018



89 % comptent obtenir un diplôme du supérieur parmi les élèves de milieu favorisé.



69 % parmi les élèves de milieu défavorisé.



Les inégalités sociales face à l'école se forment très tôt

En moyenne sur l'ensemble des pays de l'OCDE

36 % des élèves issus de milieu défavorisé n'atteignent pas le niveau considéré comme minimal en compréhension de l'écrit.

11 % parmi les élèves issus de milieu favorisé.

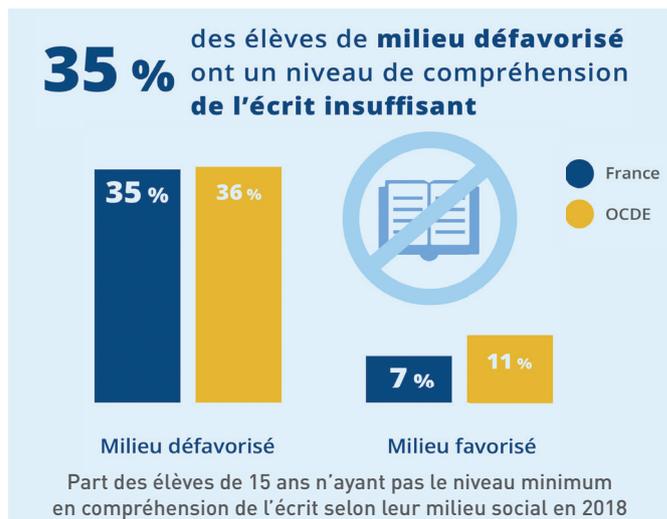
Cependant la moindre réussite scolaire n'explique pas à elle seule les **inégalités sociales** dans les aspirations scolaires.

En moyenne parmi les pays de l'OCDE

28 % des bons élèves issus d'un milieu défavorisé ne se projettent pas dans les études supérieures.

8 % parmi les bons élèves issus de milieu favorisé.

Plusieurs pistes peuvent être avancées pour expliquer cette autocensure des élèves de milieu défavorisé, parmi lesquelles : **le poids des contraintes financières et le défaut d'informations.**



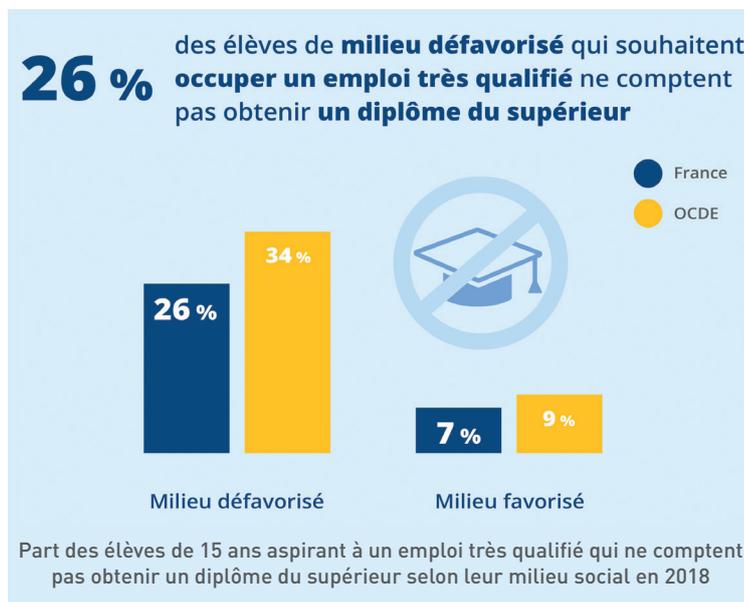
Des accompagnements à l'orientation variables selon les pays

En moyenne dans l'OCDE, lorsqu'une aide à l'orientation est proposée dans l'établissement, sa responsabilité peut être dévolue :

- **aux enseignants** (c'est par exemple majoritairement le cas en Italie ou au Japon)
- **à un conseiller spécialisé** dans l'orientation (c'est par exemple majoritairement le cas au Danemark en Irlande et au Portugal).



Les attentes éducatives ne sont pas toujours en adéquation avec les aspirations professionnelles. La plupart des adolescents déclarent des aspirations professionnelles **plutôt élevées**. En France comme en moyenne dans les pays de l'OCDE, **les trois quarts** d'entre eux se voient, à 30 ans, cadres de direction ou occupant une profession intellectuelle ou scientifique de niveau cadre. Néanmoins, en moyenne dans l'OCDE, parmi ces jeunes, **un sur cinq** ne compte pas obtenir un diplôme au-delà du secondaire.



> Encadré 2 : Filles et garçons, des aspirations professionnelles qui reflètent des représentations genrées des métiers p.88

- Lorsqu'on les interroge sur la manière dont ils se projettent dans le futur, les filles et les garçons de 15 ans expriment souvent des attentes très **fortement marquées par les représentations des métiers considérés comme « féminins » ou « masculins »**.
- Si on se limite aux professions scientifiques, les filles sont très nombreuses à se projeter dans des **professions médicales et paramédicales**. Parmi les élèves qui ont des performances élevées en mathématiques ou en sciences, **26 %** des garçons se voient ingénieurs à 30 ans, alors que seulement **14 %** des filles sont dans ce cas.
- Filles et garçons se projettent très peu dans les nouveaux métiers. Alors qu'avec la révolution numérique, **les emplois liés à l'informatique et aux technologies de l'information** sont appelés à se développer, en moyenne dans les pays de l'OCDE, seulement **4 %** des élèves de 15 ans envisagent de travailler dans un métier de « spécialistes des technologies de l'information et des communications ».

ÉCLAIRAGE 4 :

LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ APPARAISSENT AVANT LA NAISSANCE ET SE CREUSENT DURANT L'ENFANCE

Jeudi 3 décembre 2020 • FICHE PRESSE

France, portrait social



Les **inégalités sociales de santé** ont des causes multiples, liées entre elles et encore partiellement documentées : attitudes ou habitudes de vie protectrices de la santé plus ou moins développées - qu'il s'agisse d'alimentation, de comportements à risque ou d'actes de prévention -, orientation plus ou moins aisée dans le système de soins, différences d'accès et de recours aux soins, freins financiers, expositions environnementales différentes, etc.

Cet éclairage étudie le **gradient social de santé**, c'est-à-dire le fait que plus une personne s'élève dans la hiérarchie sociale, plus elle est en bonne santé. Les inégalités sociales de santé apparaissent dès le début de la vie. Elles sont déjà bien présentes au cours de l'enfance et pourront avoir des conséquences sur la santé tout au long de la vie, avec par exemple le développement de facteurs de risques ou l'apparition de maladies chroniques à l'âge adulte.

 Voir p. 93

Avant même la naissance, les inégalités sociales de santé apparaissent

Les inégalités sociales de santé apparaissent avec déjà des différences de suivi prénatal et de comportements à risque pour l'enfant à naître.

Au niveau des femmes déclarant ne pas avoir du tout fumé au troisième trimestre de grossesse en 2016 :

cadres	employées	ouvrières
94 %	77 %	66 %

La **corpulence, le stress ou la dépression** peuvent affecter l'environnement utérin et le développement du fœtus, avec des conséquences sur la santé du bébé et de l'enfant.

 > Encadré 1 - Les enquêtes nationales périnatales p. 94

Dès la petite enfance, des inégalités de santé se développent

Dans les milieux favorisés il y a moins d'enfants de faibles poids et plus d'enfants allaités à la naissance.

Mères qui allaitent leur nouveau-né dans les tout premiers jours :

cadres	ouvrières
79 %	59 %

Définitions

- **Binge drinking :**

consommation de cinq verres ou plus d'alcool bus en une occasion au moins trois fois au cours des trente derniers jours.

- **Corpulence :**

mesurée par l'indice de masse corporelle (IMC), qui correspond au rapport du poids sur la taille au carré (exprimé en kg/m²). L'OMS fournit une classification selon la valeur obtenue. Chez l'adulte, un indice inférieur à 18,5 correspond à une insuffisance pondérale (sous-poids), entre 18,5 et 25 à une corpulence normale, entre 25 et 30 à un surpoids et à partir de 30 à de l'obésité. À la différence des adultes, les seuils chez l'enfant évoluent selon l'âge et le sexe en raison des variations de corpulence au cours de la croissance.



Durant l'enfance, les inégalités de santé se creusent

(habitudes de vie, facteurs culturels et économiques, exposition environnementale)

Les habitudes de vie qui conduisent à la surcharge pondérale touchent surtout les milieux moins favorisés. La surcharge pondérale à 5-6 ans concerne davantage les enfants **d'ouvriers (16 %)** et **d'employés (14 %)** que les enfants **de cadres (7 %)**. À poids de naissance identique, **les enfants d'ouvriers et d'employés** ont un risque accru de basculer vers la surcharge pondérale. Cette surcharge pondérale persiste plus souvent au cours de l'enfance et de l'adolescence.

Définitions

Surcharge pondérale :

regroupe ici le surpoids et l'obésité.



Les enfants de familles favorisées ont une alimentation meilleure pour la santé.

Boissons sucrées tous les jours
15 % (cadres) / 26 % (ouvriers)



Plus de 2 heures par jour devant un écran en semaine
8 % (cadres) / 16 % (ouvriers)



Sport au moins une fois par semaine en dehors de l'école
78 % (cadres) / 67 % (ouvriers)



● Enfants de cadres ● Enfants d'ouvriers

Part des élèves de CM2 ayant ces habitudes de vie en 2014-2015



Un moindre accès aux soins pour les enfants de milieux modestes.

Pas de carie
77 % (cadres) / 59 % (ouvriers)



Appareil dentaire
48 % (cadres) / 28 % (ouvriers)



Lunettes ou lentilles
37 % (cadres) / 31 % (ouvriers)



● Enfants de cadres ● Enfants d'ouvriers

Part des élèves de 3^e dans cette situation en 2016-2017



Des inégalités sociales de santé déjà bien ancrées à la fin de l'adolescence

Considèrent leur état de santé très satisfaisant : **62 %** des adolescents de familles favorisées, **43 %** parmi ceux de familles défavorisées.

À la sortie de l'adolescence, **la consommation de substances psychoactives**, en particulier de boissons alcoolisées, est plus fréquente dans les milieux sociaux favorisés, à l'exception du tabagisme quotidien.

À 17 ANS, CONTRAIREMENT AU TABAC, PLUS DE CONSOMMATION D'ALCOOL CHEZ LES PLUS FAVORISÉS



9 % des jeunes de **17 ans** de **milieu favorisé** boivent régulièrement de **l'alcool**

Alcool régulier¹
9 % (favorisé) / 6 % (défavorisé)



Binge drinking²
18 % (favorisé) / 13 % (défavorisé)



Tabagisme quotidien
20 % (favorisé) / 28 % (défavorisé)



● Milieu favorisé ● Milieu défavorisé

Part de jeunes de 17 ans consommant de l'alcool et du tabac en 2017

1. Au moins dix fois au cours des 30 derniers jours.

2. Cinq verres ou plus d'alcool bus en une occasion au moins trois fois au cours des 30 derniers jours.

ÉCLAIRAGE 5 : LES PRATIQUES SPORTIVES DES COLLÉGIENS SONT TRÈS LIÉES AU RAPPORT AU SPORT DE LEURS PARENTS ET À LEURS VACANCES D'ÉTÉ

Jeudi 3 décembre 2020 • FICHE PRESSE

France, portrait social



Cet éclairage analyse le rapport que **les collégiens entretiennent avec le sport**, la place qu'ils lui accordent dans leurs loisirs, la fréquence et les modalités de leur pratique sportive, en lien avec leur milieu familial. L'enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège permet de répondre à ces questions. Elle a été réalisée en 2019 auprès de collégiens de 13 à 14 ans, qui pour la plupart étaient en classe de quatrième.

 Voir p. 109

 Les collégiens accordent une grande place au sport dans leurs loisirs : en 2019, **93 %** d'entre eux déclarent pratiquer une activité sportive pendant leurs loisirs depuis le début de l'année scolaire, **83 %** d'entre eux pratiquent une activité sportive au moins une fois par semaine et **près des deux tiers** sont inscrits à une association ou un club sportifs.

 La plupart des collégiens cumulent **plusieurs disciplines** : en moyenne, les collégiens déclarent pratiquer **6,4** activités physiques et sportives différentes et seulement **8 %** d'entre eux ne pratiquent qu'un seul sport. Le vélo et la course à pied fédèrent **plus d'un pratiquant sur deux**, respectivement **60 %** et **54 %** des élèves déclarent les pratiquer.



57 % des élèves qui font du sport sont **titulaires d'au moins une licence**.

 > Voir tableau 1 page 111 des disciplines sportives pratiquées par les collégiens pendant leur loisirs



Plus de sept collégiens sur dix suivent l'actualité sportive. **98 %** d'entre eux s'informent *via* Internet ou la télévision.



Six collégiens sur dix soutiennent une équipe ou un sportif, mais ils assistent moins souvent à des matchs ou des compétitions sportives : seulement **42 %** l'ont fait depuis le début de l'année scolaire.



La proportion de collégiens qui suivent l'actualité sportive, soutiennent un sportif ou une équipe ou assistent à des compétitions, est d'autant plus élevée que leur pratique est fréquente.



Les collégiens sont d'autant plus enclins à faire du sport pendant leurs loisirs qu'ils en ont **une vision globalement positive**.

92 % pensent que faire du sport permet de **rester en bonne santé**,

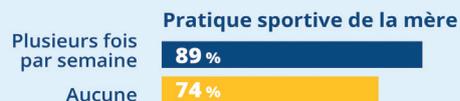
89 % pensent que le sport **permet de s'amuser** et de prendre du plaisir,

83 % le voient comme une occasion de **passer de bons moments** avec ses copains et de s'en faire de nouveaux.

 > Voir tableau 4 p.114 - Fréquence d'activité sportive de loisirs pendant la période scolaire selon les caractéristiques sociodémographiques et le niveau scolaire

DES DISPARITÉS QUI S'EXPLIQUENT PAR LE RAPPORT AU SPORT DES PARENTS ET LES MODALITÉS DES VACANCES D'ÉTÉ

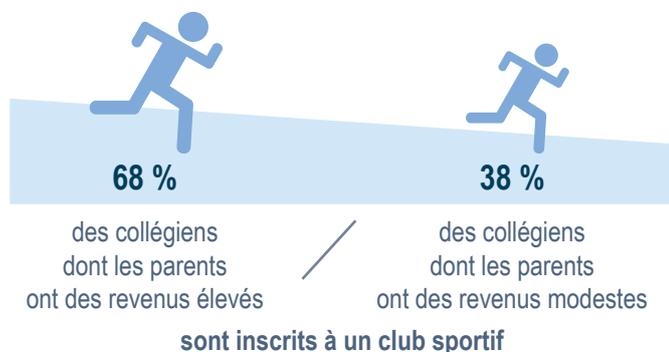
Plus les parents sont sportifs
ou les enfants partent longtemps
en vacances d'été, plus l'enfant pratique



Part des collégiens de 13 ou 14 ans
pratiquant une activité sportive régulière en 2019

■ Plus l'élève appartient à un milieu social aisé, plus la probabilité qu'il fasse du sport au moins une fois par semaine est élevée. 90 % des enfants de cadres et de chefs d'entreprise sont dans cette situation contre respectivement, 77 % des enfants d'ouvriers non qualifiés, 73 % des enfants d'inactifs.

Les collégiens vivant dans des familles à fort capital culturel et à haut niveau de revenu sont aussi plus fréquemment inscrits à une association ou à un club sportif :



Cependant, le milieu social n'influence pas directement la pratique sportive des collégiens. Les **disparités sociales résultent principalement des différences de rapport au sport des parents** et des **modalités des vacances d'été**. Deux collégiens qui seraient sur ces aspects dans la même situation connaîtraient une fréquence et des modalités de pratique sportive très proches, quels que soient les revenus ou la catégorie sociale de leurs parents. Des différences sociales apparaissent, du fait que la fréquence de pratique sportive des parents et les modalités des vacances sont elles-mêmes très liées au milieu social.

88 % des collégiens ayant un parent diplômé de l'enseignement supérieur font régulièrement du sport



La fréquence de pratique sportive croît avec le niveau de réussite scolaire.

Les **meilleurs élèves** ont une pratique sportive plus soutenue : la part de pratiquants réguliers passe de 77 % pour les élèves faisant partie des 10 % de collégiens au niveau d'acquis le plus faible à 91 % parmi ceux qui figurent parmi les 10 % d'élèves les plus performants. Ils sont aussi plus souvent licenciés et participent plus aux compétitions officielles. 72 % des élèves les plus performants en fin de cinquième sont inscrits dans un club sportif, contre 42 % de ceux qui ont les acquis les plus faibles.



Les collégiennes ont une appétence plus mesurée pour le sport que les garçons. Elles le pratiquent moins fréquemment : 87 % des garçons font du sport au moins une fois par semaine, contre 78 % des filles.

ÉCLAIRAGE 6 :

À TROIS ANS ET DEMI, LES ENFANTS D'ORIGINE MODESTE UTILISENT MOINS LES DISPOSITIFS PÉRISCOLAIRES ET SURTOUT EXTRASCOLAIRES

Jeudi 3 décembre 2020 • FICHE PRESSE

France, portrait social



L'étude Elfe est une cohorte d'enfants nés en 2011 suivis depuis leur naissance, dont l'objectif est de mieux comprendre les facteurs influençant le développement, la santé, la socialisation et le parcours scolaire des enfants. L'enquête menée en 2014-2015, aux 3 ans et demi des enfants, permet de documenter **la fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires des enfants entrant en maternelle**. Elle complète ainsi les nombreuses études sur les modes d'accueil des enfants avant l'âge de 3 ans et prolonge l'analyse des inégalités sociales et territoriales dans cette phase clef de l'entrée dans les apprentissages. Le bien-être et la socialisation précoce des enfants, auxquels œuvrent des professionnels autres que les enseignants – agents socio-éducatifs et médicaux – sont importants pour leur parcours ultérieur de vie.

 Voir p. 129

Définitions

Le moment **périscolaire** consiste en l'accueil en dehors du temps scolaire les jours où la classe a lieu (avant la classe, durant la pause méridienne, après la classe). Le moment **extrascolaire** se limite aux jours où il n'y a pas classe. Avec la réforme des rythmes éducatifs à la rentrée 2013, ayant conduit au retour à la semaine de 4 jours et demi, le mercredi après-midi est considéré réglementairement comme un temps périscolaire. Le décret du 4 novembre 2014 précise cette distinction entre le temps périscolaire et le temps extrascolaire au sein des accueils collectifs.



En 2014-2015, parmi les enfants âgés de 3 ans et demi, **en petite section de maternelle** :



quatre enfants sur dix vont à l'école uniquement pour la classe : la moitié y va le matin exclusivement (**20 %**) et n'utilise alors aucun service périscolaire.



la moitié mange tous les jours à la cantine



un quart fréquente quotidiennement le centre de loisirs



un tiers pratique une activité périscolaire le mercredi après-midi ou extrascolaire en club, en association ou ailleurs.



L'organisation des journées des enfants dépend :

- de la situation professionnelle des parents

54 % des enfants vivant dans un foyer où **l'un des parents est sans emploi** vont uniquement en classe, sans manger à la cantine ni rester au centre de loisirs quotidiennement (32 % lorsque les deux parents du couple ou le parent du foyer monoparental travaillent)

- du niveau de vie de la famille

Plus le niveau de vie de la famille est élevé, plus la journée de l'enfant tend à être longue. **Les enfants d'origine modeste** utilisent moins les dispositifs périscolaires. Dans les 20 % de familles les plus modestes, **un quart des enfants** ne va à l'école que le matin. La proportion d'élèves effectuant systématiquement des journées de classe complètes, avec déjeuner à la cantine et éventuellement centre de loisirs, est de **37 %** parmi les 20 % les plus modestes, **46 %** dans les familles de niveaux de vie intermédiaires et **60 %** parmi les 20 % les plus aisées

- du nombre d'enfants

Les enfants de familles nombreuses fréquentent moins les services périscolaires. À l'opposé des familles nombreuses, les **parents séparés** utilisent davantage ces services : ils ont **30 %** de chances en moins de ne pas fréquenter la cantine, **40 %** en moins de n'aller à l'école que le matin sans périscolaire et au contraire **40 %** de plus de fréquenter le centre à la fois en début et en fin de journée.



Un enfant sur trois **pratique régulièrement une activité extrascolaire** en club ou va au centre de loisirs le mercredi. **Les familles aisées** sont, dans un cas comme dans l'autre, surreprésentées parmi les usagers.

Apprendre une activité spécifique dans un club ou une association est socialement plus inégalitaire que fréquenter un centre de loisirs le mercredi. **11 %** des enfants de mères n'ayant pas fait d'études supérieures en bénéficient contre **22 %** de ceux des plus diplômées.

Le choix des parents, parmi les activités extrascolaires, se porte **trois fois sur quatre** en faveur d'une activité physique (gymnastique, initiation sportive, piscine, etc.).



La journée et le bien-être d'un enfant, les bienfaits potentiels de sa participation à des activités périscolaires ou extrascolaires et de son alimentation sont des sujets souvent abordés dans les consultations avec les professionnels de santé. L'accès aux soins, et plus particulièrement aux **professionnels spécialisés dans la prise en charge des enfants**, participe en ce sens à la qualité de vie des enfants.

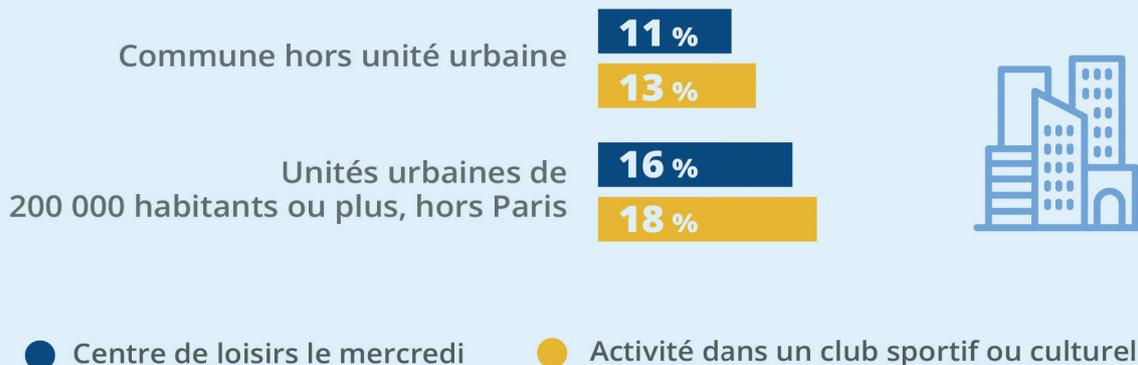


À 3 ans et demi, **45 %** des enfants ont vu un **pédiatre** au moins une fois au cours des 12 derniers mois, et **52 %** ont vu uniquement un **généraliste**.



Un enfant sur trois **vivant hors unités urbaines** a vu un pédiatre au cours des 12 derniers mois, contre près de deux sur trois **en agglomération parisienne**. Outre les contacts plus fréquents avec des intervenants éducatifs, les enfants des **parents les plus diplômés et les plus aisés** consultent davantage un pédiatre.

Taille de l'unité urbaine



Parmi les enfants de 3 ans et demi scolarisés en 2014-2015

DOSSIER 1 :

QUITTER LE DOMICILE PARENTAL : UN PROCESSUS TRÈS LIÉ AU PARCOURS SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

Jeudi 3 décembre 2020 • FICHE PRESSE

France, portrait social



Le dispositif d'enquêtes Génération permet d'examiner à la fois les parcours d'accès à l'emploi et les parcours d'accès à l'autonomie résidentielle de jeunes sortant une même année du système éducatif, à des âges et à des niveaux de formations différents. Dans cette étude, **l'autonomie résidentielle est définie comme le fait d'habiter hors du domicile parental**, que le jeune soit autonome financièrement ou pas. L'étude porte sur les cinq premières années de vie active des jeunes sortant de formation initiale en 1998, 2004 et 2010 (ou « générations » 1998, 2004, 2010).

Cette étude vise à identifier les caractéristiques sociodémographiques et les parcours d'emploi qui favorisent l'autonomie résidentielle dans les premières années de la vie active, ainsi que les facteurs qui peuvent provoquer un retour chez les parents, tout en constatant leur évolution au fil des trois générations étudiées.

 Voir p. 147

 Les jeunes qui vivent chez leurs parents à la fin de leurs études sont moins nombreux pour la génération 2010 : **67 %** contre **74 %** pour la génération 2004. Il y a également moins d'installations en couple dans la génération 2010 que dans les précédentes.

En revanche, le rythme de **décohabitation après la fin des études** ralentit au fil des générations. En effet, les jeunes qui n'ont pas décohabité 5 ans après la fin des études sont :



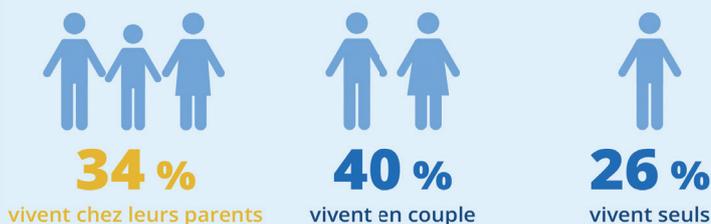
- 30 % dans la génération 1998
- 33 % pour la génération 2004
- 34 % pour la génération 2010

Définitions

Décohabiter :

La décohabitation désigne le fait de quitter le domicile parental pour un autre logement, définitivement ou temporairement.

**CINQ ANS APRÈS LA FIN
DE LEURS ÉTUDES,
34 % DES JEUNES SORTIS DE
FORMATION INITIALE EN 2010
VIVENT CHEZ LEURS PARENTS**



+ 4 pts
en 12 ans

Situation des jeunes cinq ans après la fin de leurs études, parmi ceux ayant terminé leurs études en 2010

Les jeunes femmes et les titulaires de diplômes élevés décohabitent davantage et plus vite après la fin de leurs études



7 jeunes sur 10 sortant de l'enseignement supérieur long ont décohabité avant la fin de leurs études

Cause de décohabitation



pour les femmes, c'est davantage pour s'installer en couple



pour les hommes c'est plus pour vivre seuls

Pour les jeunes qui résidaient toujours chez leurs parents à la fin des études, la probabilité de décohabiter au cours de la première année est **plus de deux fois plus élevée pour les femmes** que pour les hommes.

Parmi ceux qui ont décohabité après la fin des études :

24 %
l'ont fait lors
de la
première année
de vie active

22 %
au cours de la
deuxième

23 %
au cours de la
troisième

18 %
au cours de la
quatrième

13 %
au cours de la
cinquième

Les jeunes décohabitent de plus en plus dans l'année qui suit la fin des études, malgré des marchés du logement et du travail moins favorables. Les jeunes de la génération 2010 n'attendent donc pas d'avoir une situation d'emploi aussi stabilisée que celle des jeunes de la génération 1998 pour partir du domicile parental.

Rémunération et statut d'emploi sont deux facteurs qui comptent dans le parcours résidentiel



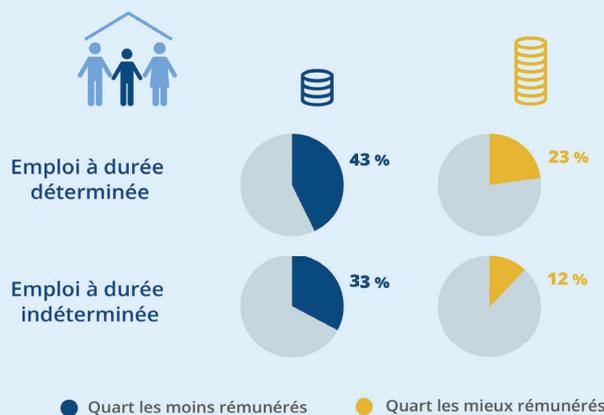
Les individus en emploi cinq ans après la fin de leurs études résident beaucoup moins chez leurs parents (**28 %**) que ceux dans une situation de non-emploi (**48 %**). Les jeunes habitant toujours chez leurs parents après cinq années de vie active ont connu **des parcours d'emploi moins favorables**. Ainsi, **22 %** de ceux qui n'ont pas décohabité et **13 %** de ceux qui recohabitent au cours des 5 ans ont connu un parcours dominé par du chômage durable ou récurrent.

Occuper un emploi à durée déterminée (EDD) en tout début de vie active réduit davantage la probabilité de décohabiter dès la première année pour la génération 2010 que pour la génération 1998. Toutefois, après 5 ans sur le marché du travail, être en EDD apparaît moins pénalisant pour la génération 2010 que pour les autres.

Un premier départ du domicile parental sur dix s'avère provisoire. Toutes choses égales par ailleurs, les jeunes sortis de formation initiale en 2010 et ayant quitté le domicile parental par la suite ont 1,4 fois plus de chances de **recohabiter au cours des cinq ans** que ceux sortis en 1998.

À STATUT D'EMPLOI DONNÉ, LES JEUNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉS DÉCOHABITENT PLUS SOUVENT

43 % des jeunes les moins rémunérés en emploi à durée déterminée vivent chez leurs parents cinq ans après la fin de leurs études



Part des jeunes résidant chez leur parents cinq ans après la fin de leurs études, selon le type d'emploi et le salaire, parmi ceux ayant terminé leurs études en 1998, 2004 ou 2010.

DOSSIER 2 :

LES RÉFORMES SOCIO-FISCALES DE 2019 AUGMENTENT FORTEMENT LE REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES, SURTOUT POUR CEUX DE NIVEAU DE VIE INTERMÉDIAIRE ET CEUX EN EMPLOI

Judi 3 décembre 2020 • FICHE PRESSE

France, portrait social



Ce dossier évalue les conséquences budgétaires et les effets sur le revenu disponible et le niveau de vie des ménages des principales réformes du système socio-fiscal mises en œuvre en 2019. Les réformes prises en compte concernent les prélèvements directs (cotisations et contributions sociales, impôt sur le revenu, taxe d'habitation), les principales prestations monétaires (prestations familiales, allocations logement, prime d'activité, minima sociaux) et certaines aides sociales dédiées à des dépenses spécifiques (chèque énergie). Une variante intégrant les taxes sur le tabac (prélèvements indirects) est aussi prise en compte. Les évaluations sont réalisées à l'aide du modèle de microsimulation Ines.

 Voir p. 167

Définitions

- **Le revenu disponible** d'un ménage est défini comme la somme des revenus bruts d'activité, de remplacement et du patrimoine de chacun de ses membres perçus au cours de l'année, diminuée des cotisations et contributions sociales, de l'impôt payé cette même année sur les revenus de l'année antérieure et de la taxe d'habitation sur la résidence principale, et augmentée des prestations sociales et minima sociaux. On utilise ici un revenu disponible dont est également déduit l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), et auquel on ajoute le chèque énergie.

- **Le niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est identique pour toutes les personnes d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées comme suit : on attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Si par exemple le revenu d'un ménage de deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans augmente de 200 euros, alors le niveau de vie de chacun des membres augmentera de $200 / (1 + 0,5 + 2 \times 0,3) = 95$ euros.

- **L'effet consolidé** correspond à l'effet qu'une mesure aurait eu une fois pleinement montée en charge, donc en prenant en compte son effet en année pleine, quelle que soit sa date effective de mise en œuvre. Sauf autre mention, les chiffres suivants correspondent à cette définition.

Par rapport à une situation où elles n'auraient pas été mises en œuvre, les nouvelles mesures sociales et fiscales intervenues en 2019 augmentent le niveau de vie des personnes résidant en France métropolitaine de **0,8 %** en 2019. L'effet consolidé des nouvelles mesures sur le niveau de vie est légèrement plus important, de **1,0 %**, soit une hausse du niveau de vie de 250 euros annuels par personne en moyenne.



La hausse du revenu disponible due aux réformes mises en œuvre en 2019 est de **11,5 milliards** d'euros, du même ordre de grandeur que pour 2018 mais beaucoup plus élevée que les années antérieures. Elle est principalement due à la **baisse des prélèvements directs**.



Les mesures mises en œuvre en 2019 ont un effet sur le **niveau de vie moyen**.

L'augmentation du niveau de vie est la plus forte en termes relatifs **pour les 30 % de personnes les plus modestes** (+1,8 % en moyenne).

L'évolution est plus faible au fur et à mesure que l'on s'élève dans l'échelle des niveaux de vie, et **devient nul pour les 10 % de personnes les plus aisées**.

LES MÉNAGES DE NIVEAUX DE VIE INTERMÉDIAIRE BÉNÉFICIENT DES GAINS LES PLUS IMPORTANTS

soit **+300 à +340** euros par an



Les mesures mises en œuvre en 2019 contribuent à **réduire les inégalités**

L'**indice de Gini** diminue de **1,1 %**. Le **taux de pauvreté** est également inférieur de **0,2 point** à ce qu'il serait sans les réformes.



Les ménages dont la personne de référence est **en emploi** sont les principaux bénéficiaires des nouvelles mesures intervenues en 2019. Ils bénéficient en particulier des exonérations d'impôt et de cotisations sociales portant sur les revenus d'heures supplémentaires, ainsi que de la revalorisation de la prime d'activité.

- Exonérations des heures supplémentaires
- Revalorisation de la prime d'activité



Personnes en emploi

+ 280
euros par an



Dans les ménages dont la personne de référence est **retraîtée**, les personnes bénéficient également des réformes de 2019, notamment en raison de la baisse de CSG rétablie à son taux antérieur à 2018 pour les retraités de niveau de vie intermédiaire.



Retraités

+ 220
euros par an



Les mesures concernant les **prélèvements directs** sont particulièrement favorables aux personnes situées **entre le 3^e et le 9^e déciles de niveau de vie** qui bénéficient fortement de la baisse de la taxe d'habitation et des exonérations d'impôt et de cotisations salariales sur les revenus d'heures supplémentaires. Au total, les mesures portant sur les prélèvements directs participent pour **un tiers** à la baisse des inégalités induites par les réformes de 2019 évaluées.



Les réformes **des prestations** intervenues en 2019 sont ciblées **sur les 40 % de personnes les moins aisées**, et bénéficient surtout aux personnes situées entre le 1^{er} et le 3^e déciles de niveau de vie. C'est la hausse de la prime d'activité qui a le plus d'effet sur le niveau de vie des ménages et la réduction des inégalités.

Mesures concernant les prélèvements directs : elles augmentent de 8,0 milliards d'euros le revenu disponible total des ménages

- La poursuite du **dégrèvement de la taxe d'habitation** profite aux ménages de niveau de vie intermédiaire. L'effet moyen sur le niveau de vie est de 80 euros annuels. Cette mesure concerne peu les **20 %** les plus modestes et les **20 %** les plus aisés. Le gain annuel de niveau de vie est de + 70 euros entre le 2^e et le 3^e décile et va jusqu'à + 150 euros entre le 6^e et le 7^e décile. L'effet sur le niveau de vie est en moyenne plus élevé dans les ménages dont la personne de référence est retraitée (+ 100 euros par personne).
- La **mesure d'exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires** augmente surtout le revenu de la moitié la plus aisée de la population. Elle contribue de ce fait à accroître les inégalités. Elle augmente de 110 euros en moyenne le niveau de vie des individus, et de 160 euros pour ceux appartenant à un ménage dont la personne de référence travaille.
- La **baisse de CSG** bénéficie aux retraités de niveau de vie intermédiaire. Cette mesure conduit à augmenter le niveau de vie des ménages dont la personne de référence est retraitée de 90 euros annuels en moyenne.
- La **hausse des cotisations retraite** liée à la fusion des régimes Agirc et Arrco réduit le niveau de vie moyen de 30 euros sur l'année. L'impact à la baisse est particulièrement important pour les **10 %** de personnes les plus aisées (- 170 euros en moyenne par an) et contribue ainsi à la réduction des inégalités.

Mesures concernant les prestations sociales : elles augmentent de 3,5 milliards d'euros le revenu disponible total des ménages

- La **revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité** a un fort impact à la baisse sur le taux de pauvreté (- 0,7 point). Les gains de niveau de vie liés à cette réforme s'élèvent en moyenne à 90 euros annuels. Ils sont concentrés sur les personnes dont le niveau de vie est inférieur au 4^e décile (+ 130 euros par an en moyenne sous le 1^{er} décile, + 220 euros entre le 1^{er} et le 2^e déciles, + 200 euros entre le 2^e et le 3^e déciles et + 140 euros entre le 3^e et le 4^e déciles).
- Les **revalorisations exceptionnelles du minimum vieillesse et de l'allocation aux adultes handicapés** bénéficient aux **30 %** de personnes les plus modestes. Elles contribuent à hauteur de **11 %** à la baisse des inégalités et induisent une baisse de 0,2 point du taux de pauvreté.
- Les **gels et sous-indexations des prestations sociales** pénalisent les **40 %** de personnes les plus modestes, avec une perte de niveau de vie de 30 à 70 euros annuels. La moitié la plus aisée de la population est très peu concernée. Ces mesures contribuent nettement à augmenter les inégalités et accroissent de 0,2 point le taux de pauvreté.

}}
La hausse de la fiscalité sur le tabac pénalise l'ensemble de la population de 50 euros en moyenne, mais affecte davantage les personnes les plus modestes relativement à leur niveau de vie. Si on tient compte de la baisse des quantités consommées suite à la réforme, les pertes de niveau de vie seraient plus de deux fois plus faibles pour l'ensemble des ménages.